



**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 MARS 2022

**Mairie de**  
**LE CHEIX SUR MORGE**

Document affiché le 30 mars 2022 en application des dispositions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LE CHEIX SUR MORGE s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Bertrand BIGAY, Maire, à la suite d'une convocation en date du 21 mars 2022.

**Présents** : Mesdames et Messieurs Bertrand BIGAY, Véronique LOUSTE-SOL, Etienne BELIN, Lionel DESSENDIER, Evelyne PARRY, Séverine LAGNIER, Nadine GOMARD, Jean-François BONY, Françoise GUILLON, Gaylord FRACHEBOIS, Martine HEURTIER, Agnès PINON,

**Absent** : M Claude-Emmanuel SANCHEZ

**Absents ayant remis pouvoir** : M Bruno CORBIN, Mme Paula VERGNOL

**Secrétaire** : Mme Agnès PINON

Le compte-rendu de la séance du 14 janvier 2022 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux membres présents d'ajouter un point à l'ordre du jour : groupement de commandes avec RLV pour les vérifications périodiques règlementaires.

**DELIBERATIONS :**

Approbation du Compte Administratif 2021 :

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le Compte Administratif 2021, lequel peut se résumer de la façon suivante :

|  |  |                                   |
|--|--|-----------------------------------|
| <b>Dépenses fonctionnement</b><br>363 107.59 | <b>Recettes fonctionnement</b><br>457 355.19 | <b>Report 2020</b><br>344 680.32  |
| <b>Résultat : 438 927.92</b>                 |  |                                   |
| <b>Dépenses investissement</b><br>437 593.62 | <b>Recettes investissement</b><br>386 622.79 | <b>Report 2019</b><br>- 29 289.41 |
| <b>Résultat : - 80 260.24</b>                |  |                                   |

N° 4/2022 : approbation du Compte de Gestion 2021

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2021 établi par le Receveur et visé et certifié par l'Ordonnateur.

Affectation du résultat :

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2021 pour la somme de 438 927.92 € de la façon suivante :

80 260.24 € à l'article 1068

358 667.68 € à l'article 002

## N° 5/2022 : vote des taux d'imposition 2022

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition de 2022 et vote les taux de la façon suivante :

- Taxe sur le foncier bâti : 39.99 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 101.57 %

## Vote du budget primitif :

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2022 tel que présenté, lequel peut se résumer de la façon suivante :

|  |
|--|
| Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à<br><b>774 750.68 €</b>  |
| Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à :<br><b>363 594.55 €</b> |

## N° 6/2022 : financement du R.A.S.E.D.

La convention de financement du RASED de la circonscription de l'Education Nationale Riom Limagne à laquelle adhère la commune est renouvelée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le coût est d'1 euro par élève pour une année.

## N° 7/2022 : groupement de commande - vérifications périodiques règlementaires

La commune renouvelle son adhésion au groupement de commande mis en œuvre par RLV pour la vérification périodique règlementaire des installations gaz et électricité. Le montant estimatif des dépenses annuelles pour la commune est de 940 € HT.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

1/ Bertrand BIGAY présente le projet de schéma directeur de l'assainissement établi par le syndicat Morge et Chambaron. Le conseil municipal valide.

2/ Dans le but d'améliorer les échanges et le travail de communication avec RLV, il a été décidé en conférence des Maires du 15 février 2022 de désigner pour chaque commune un référent communication. Séverine LAGNIER est désignée pour ce rôle.

3/ Séverine LAGNIER et Bertrand BIGAY ont rencontré Christophe TERRIE de RLV dans le cadre de l'audit de sécurité informatique qui a été réalisé par la société Agaetis : il en ressort quelques faiblesses en matière de sécurité informatique au niveau des communes. Des propositions de services ont été faites concernant la messagerie, la sécurisation avec Internet ou encore des systèmes de sauvegarde et de restauration gérés par RLV. Il faudrait prévoir un investissement de 2 200 € environ pour la première année. Il est décidé de continuer à discuter avec RLV dans ce sens.

4/ Un audit finances a été réalisé par le cabinet KLOPFER pour faire une synthèse de la situation financière en 2021 de chaque commune de RLV. Concernant le CHEIX SUR MORGE, il en ressort que la situation financière est très saine avec un taux d'épargne brute qui se situe à 21.4 % (15.2% en moyenne sur la communauté d'agglomération) et une capacité de désendettement de 4.9 ans.

5/ Institution du bureau de vote pour les 2 tours de l'élection présidentielle :

|          |           |  |
|----------|-----------|--|
| 10 avril | 8h / 10h  | - FRACHEBOIS Gaylord<br>- HEURTIER Martine |
|          | 10h / 12h | - LAGNIER Séverine<br>- PINON Agnès        |
|          | 12h / 14h | - BELIN Etienne<br>- BONY Jean-François    |
|          | 14h / 16h | - CORBIN Bruno<br>- DESSENDIER Lionel      |
|          | 16h / 18h | - PARRY Evelyne<br>- LOUSTE-SOL Véronique  |

|          |           |   |
|----------|-----------|---|
| 24 avril | 8h / 10h  | - GOMARD Nadine<br>- HEURTIER Martine             |
|          | 10h / 12h | - LAGNIER Séverine<br>- BELIN Etienne             |
|          | 12h / 14h | - SANCHEZ Claude-Emmanuel<br>- BONY Jean-François |
|          | 14h / 16h | - PINON Agnès<br>- DESSENDIER Lionel              |
|          | 16h / 18h | - PARRY Evelyne<br>- LOUSTE-SOL Véronique         |

6/ Les élus ont rencontré l'association AVENIR qui propose des ateliers et chantiers d'insertion aux personnes sans emploi. Il pourrait être fait appel à l'association pour la remise en état du lavoir (avec les chantiers jeunes) et la rénovation d'un deuxième logement au-dessus de l'ancienne école, destiné à la location. Un chiffrage est en attente pour le projet du lavoir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h15.

**Le Maire, Bertrand BIGAY.**